

## **Chapitre II rappel sur la notion de développement durable**

### **1. Définition du développement durable :**

Le développement durable est la notion qui définit le besoin de transition et de changement dont a besoin notre planète et ses habitants pour vivre dans un monde plus équitable, en bonne santé et en respectant l'environnement.

Par développement on entend l'amélioration des performances (économiques, sociales etc....) d'une société.

Le terme durable caractérise une chose qui tient dans la durée, qui est stable et résistant.

La combinaison des deux mots donne la définition du développement durable : l'amélioration des performances d'une société pour la rendre stable dans le temps.

Le développement durable est un mode d'organisation de la société pour répondre le plus efficacement possible aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Aujourd'hui, cette transition vers un modèle plus durable est nécessaire pour vivre dans un monde plus équitable et préserver notre planète et ses ressources naturelles.

### **2. Concept de développement durable :**

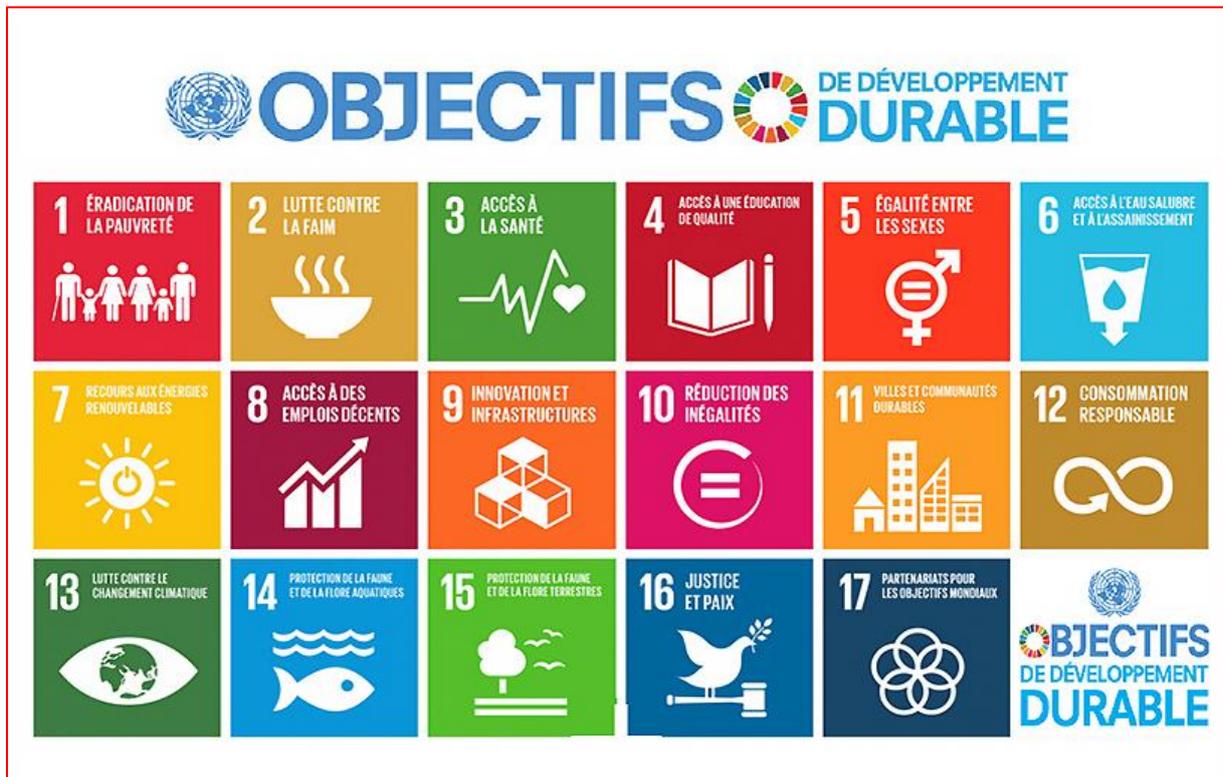
Le développement durable est une notion de réalisation de projets de différents types en prenant en considération trois critères de base : l'équité sociale, l'efficacité économique et le respect de l'environnement.

Actuellement, au niveau mondial, les ressources en matière première diminuent. La pollution augmente et continue à avoir de plus en plus d'effets visibles sur la planète. D'autre part, des problèmes d'ordre social et économique se font de plus en plus ressentir, comme le chômage, la surpopulation, les problèmes de santé, d'éducation, d'exclusion, de pauvreté, de malnutrition... Le développement durable vise à résoudre tous ces problèmes à la fois.

Par le respect de l'environnement, la pollution diminue et la planète est préservée.

### 3. Objectifs de développement durable (ODD) :

En septembre 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a officiellement adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 «universel, intégré et transformateur», un ensemble de 17 objectifs de développement durable (ODD). Les objectifs doivent être mis en œuvre et réalisés dans chaque pays de 2016 à 2030 :



Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Objectif 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables

Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

#### **4. Les dimensions du développement durable :**

Le développement durable, ou durabilité, a été décrit en termes de trois sphères, dimensions, domaines ou piliers, ou il cherche à prendre en compte simultanément l'équité sociale, l'efficacité économique et la qualité environnementale.

Efficacité économique, il s'agit d'assurer une gestion saine et durable, sans préjudice pour l'environnement et le social.

Equité sociale, il s'agit de satisfaire les besoins essentiels de l'humanité en logement, alimentation, santé et éducation, en réduisant les inégalités entre les individus, dans le respect de leurs cultures.

Qualité environnementale, il s'agit de préserver les ressources naturelles à long terme, en maintenant les grands équilibres écologiques et en limitant des impacts environnementaux.

On représente ces 3 piliers, par ce schéma : trois cercles entremêlés avec en leur centre, le «durable».

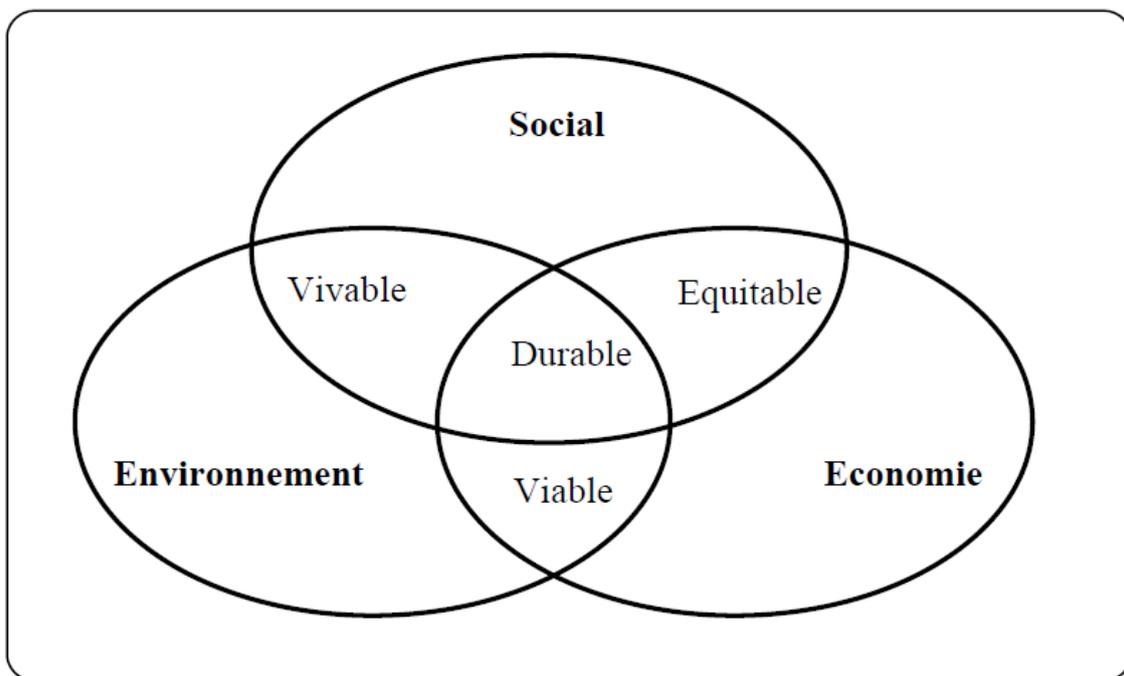


Figure 01 : Les 3 piliers du développement durable.

## 5. Principes fondamentaux du développement durable :

La notion de développement durable repose sur un nombre de principes qui sont les suivants :

### 5.1. Principe de prévention :

Des mesures doivent être prises chaque fois qu'il y a présence d'un risque connu et identifié. Ces actions doivent être mises en place en priorité en mettant en œuvre les meilleures techniques disponibles au coût minimal acceptable.

## **5.2. Principe de précaution :**

La précaution doit être de rigueur dans les décisions afin d'éviter des catastrophes qui pourraient nuire à la santé et à l'environnement. Des mesures provisoires et proportionnées doivent être prises par les autorités compétentes pour évaluer les risques encourus et éviter les dommages. Par exemple, le fait de limiter les émissions de gaz à effet de serre permet de ralentir le réchauffement climatique.

## **5.3. Principe de participation et d'engagement :**

Le développement durable exige la participation de tous les partenaires sociaux, politiques et économiques dans les projets. Les citoyens au même titre que les responsables des projets et les gouvernants doivent s'impliquer pour assurer la réussite des projets durables.

Des conseils doivent être créés pour convaincre et sensibiliser les citoyens sur l'importance de tels projets pour la société et l'avenir.

## **5.4. Principe de protection de l'environnement :**

Le développement durable repose sur le principe de respect et de protection de l'environnement. Sans cette condition, il n'existerait pas. Tous les projets de développement durables doivent être écologiques. Les nouvelles technologies développées pour réduire la pollution doivent être appliquées. Tout cela vise à réaliser l'un des principaux objectifs du développement durable qui consiste à diminuer la pollution afin de préserver la planète et les générations futures.

## **5.5. Principe de solidarité :**

La solidarité et le partage des ressources de la Terre est un principe fondamental du développement durable. Les pays doivent partager les matières premières équitablement entre eux, en en laissant aux générations futures. La solidarité doit exister entre les Etats, notamment entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement, ainsi qu'entre les générations. L'économie des matières premières constitue donc une nécessité pour respecter ce principe.

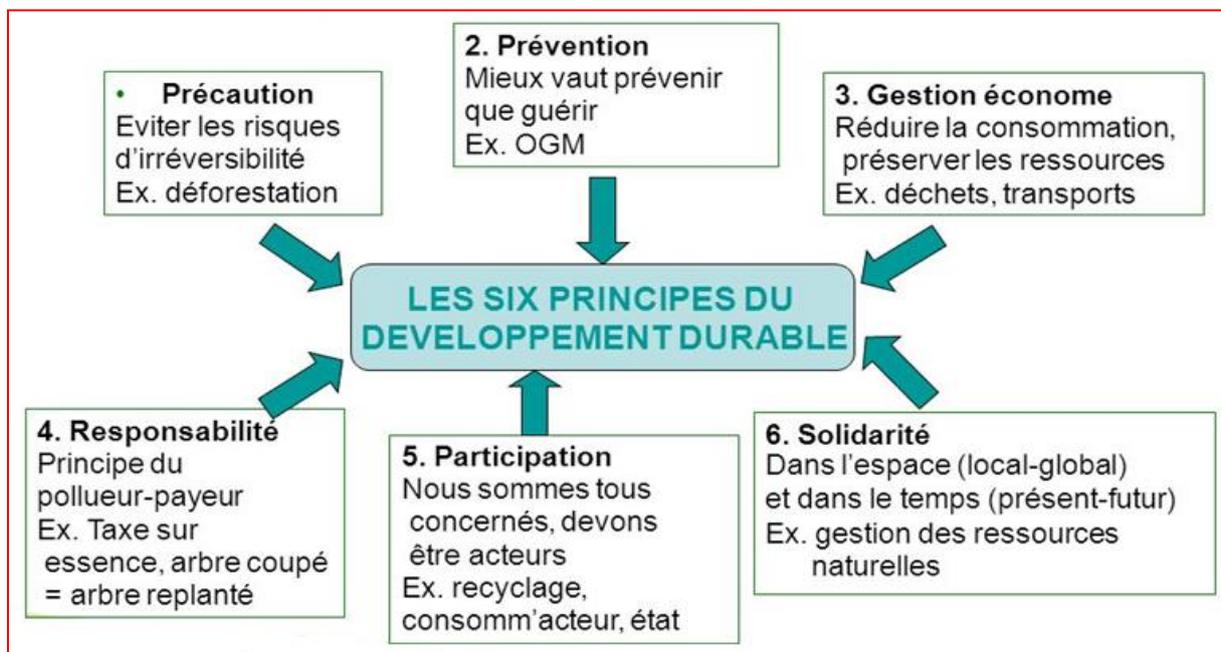
## **5.6. Principe de responsabilité :**

Les participants aux projets de développement durable doivent assumer le coût des mesures de prévention et de précaution. Les pollueurs doivent également couvrir les frais occasionnés par la pollution qu'ils génèrent, ainsi que les frais de réduction et de lutte contre la pollution. Les prix des biens et services sont fixés suivant les coûts qu'ils occasionnent tant au niveau de la production que de la consommation. Ces prix doivent être proportionnels au taux

de pollution généré, c'est-à-dire que ceux qui polluent le plus doivent payer le plus. Un bon exemple est de faire payer des taxes aux grands pollueurs industriels.

### 5.7. Principe d'éthique :

Les méthodes de production et de consommation doivent réduire au minimum les impacts négatifs sur les plans social et environnemental. Il faut éviter le gaspillage, l'épuisement des ressources, les inégalités entre les personnes. Le facteur humain doit être pris en compte. Par exemple, les revenus des ouvriers doivent pouvoir subvenir au minimum de leurs besoins. Leurs droits comme la durée et les conditions de travail doivent être respectés.



### 6. Les enjeux environnementaux du développement durable :

Le développement durable a de nombreux enjeux dans pratiquement tous les secteurs : on essaie de produire des énergies plus propres, plus respectueuses de l'environnement, de penser des moyens de se déplacer plus efficaces mais qui détruisent moins la planète et soient plus accessibles à tous. On tente de définir de nouveaux modèles économiques, avec une répartition plus juste des richesses, de prévenir et de lutter contre l'exclusion, la pauvreté, le mal-être. On innove, on invente, des technologies ou des façons de vivre ensemble qui remettent en cause nos conceptions habituelles du quotidien, du travail des loisirs.

Tous ces défis font partie de ce que l'on pourrait appeler les enjeux du développement durable. Les comprendre, les analyser, les étudier, c'est se donner les moyens de trouver des solutions et des aménagements pour construire un monde plus durable, plus juste, plus sain.

### **6.1. Les trois enjeux du développement durable : économie, environnement, société :**

Traditionnellement, les enjeux du développement durable sont répartis en trois catégories, conformément à la définition du développement durable, élaborée en 1987 dans le Rapport Brundtland. Il y a les enjeux économiques, les enjeux environnementaux, et les enjeux de société. On dit alors qu'un développement durable est une manière de vivre qui nous permette de concilier à la fois des objectifs de performance économique, des ambitions de protection et de préservation de l'environnement et un développement social commun positif.

Ces trois grands enjeux du développement durable sont imbriqués les uns avec les autres : l'économie affecte l'environnement, la crise écologique a des conséquences économiques et sociales, la performance de nos entreprises et leur capacité à assurer nos besoins dépend directement de notre capacité à préserver les ressources et les écosystèmes. De la même façon, notre environnement influence des aspects sociaux de nos vies, comme la santé, les inégalités ou l'exclusion. Dire que le développement durable se structure autour des enjeux économiques, sociaux et environnementaux est donc un peu vague. Car en réalité, les enjeux du développement durable sont multiples et pluriels.

### **6.2. Liste des enjeux du développement durable :**

Parmi ces enjeux, on peut ainsi citer

La lutte contre le réchauffement climatique : limiter les émissions de gaz à effet de serre pour maintenir la hausse des températures en dessous de 2°C.

La protection de la biodiversité et des écosystèmes : préserver la faune et la flore ainsi que les écosystèmes qui les abritent pour maintenir l'équilibre écologique.

La protection des océans : lutter contre la surpêche, l'acidification des océans et les autres phénomènes qui dégradent les écosystèmes marins.

La transition agricole et alimentaire : favoriser une agriculture durable et une alimentation saine pour répondre aux besoins de la population tout en préservant les ressources naturelles.

La transition énergétique : passer à des sources d'énergie renouvelable et réduire la dépendance aux énergies fossiles pour limiter les émissions de gaz à effet de serre.

La mobilité durable : développer des modes de transport plus respectueux de l'environnement et accessibles à tous.

L'innovation durable et responsable : encourager l'innovation pour répondre aux défis environnementaux et sociaux tout en étant éthique et responsable.

La préservation de la santé : protéger la santé des populations en limitant l'exposition à des substances nocives pour l'environnement et la santé humaine.

L'éducation et la formation : sensibiliser et éduquer les citoyens et les professionnels pour favoriser une prise de conscience collective des enjeux du développement durable.

La lutte contre les discriminations : promouvoir l'égalité des chances et lutter contre toutes les formes de discrimination.

Le développement des territoires : encourager le développement des territoires de manière équilibrée et durable en prenant en compte les spécificités locales.

L'amélioration des conditions de travail : garantir des conditions de travail justes et durables pour les travailleurs.

Le bien-être et la qualité de vie : favoriser un mode de vie sain et équilibré pour tous.

L'égalité et droits humains : garantir l'égalité des droits et la dignité humaine pour tous.

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion : lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour garantir une société juste et équitable.

La répartition des richesses : garantir une répartition équitable des richesses pour réduire les inégalités sociales et économiques.

La transparence et démocratie : garantir une gouvernance transparente et participative pour impliquer les citoyens dans les décisions liées au développement durable.

La consommation responsable : promouvoir une consommation responsable en favorisant les produits durables et respectueux de l'environnement.

La réduction des déchets et des gaspillages : réduire les déchets et les gaspillages pour limiter l'impact environnemental et préserver les ressources.

Les modèles économiques alternatifs : développer des modèles économiques alternatifs basés sur la durabilité et la responsabilité sociale.

Le développement culturel et l'accès à la culture : promouvoir la diversité culturelle et garantir l'accès à la culture pour tous.

## **7. Agenda 21 :**

### **7.1-Définition**

Agenda en latin signifie « ce qui doit être fait » et 21 se réfère au 21ème siècle : l'Agenda 21 est donc un programme d'actions pour le 21ème siècle.

Le sommet de la Terre de Rio en 1992 a adopté une série d'engagements en faveur du développement durable organisé autour de 21 engagements pour le XXIe siècle. Ce document a été adopté par 49 pays (Action 21). Cette approche d'Action 21 a été reprise notamment au niveau de territoire sous la forme d'Agenda 21

Agenda 21 est une démarche volontaire, portée par exemple par une collectivité. En concertation avec le territoire, le programme d'actions est élaboré pour répondre aux finalités essentielles pour l'avenir de la planète, et donc des êtres humains.

Se lancer dans un Agenda 21, c'est essayer de répondre aux enjeux globaux (bouleversements climatiques, perte de la biodiversité, accroissement des inégalités, ...) en apportant des réponses concrètes et adaptées au contexte local.

### **7.2- Objectifs de l'agenda 21**

L'Agenda 21, est un outil pour répondre sur le territoire aux cinq finalités du développement durable

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère : Réduction des émissions de gaz à effet de serre, réduction des émissions de polluants atmosphériques,...
- la protection de la biodiversité et des ressources naturelles : Préservation des espèces animales et végétales et des écosystèmes, diminution de l'utilisation des ressources et des espaces naturels,...
- l'épanouissement de tous les êtres humains à tous les âges de la vie : Accès à l'éducation, l'alimentation, la culture, diminution des inégalités sociales,...
-

- la cohésion sociale et territoriale : Développement du lien inter-générationnel, coopération décentralisée, prévention des incivilités,...
- la production et la consommation responsables : Emploi local, réduction des déchets à la source, écoresponsabilité des services publics,...

L'Agenda 21, un outil qui s'appuie sur 5 éléments déterminants :

- La stratégie d'amélioration continue = sans cesse essayer de faire mieux
- La participation = impliquer la population
- L'organisation du pilotage = piloter la démarche à plusieurs
- La transversalité = croiser les approches pour un même projet
- L'évaluation = avoir un œil critique sur ce que l'on fait.

### 7.3- Démarche de l'agenda 21

La démarche Agenda 21 est fondée sur **un diagnostic concerté** et permet de concevoir **un projet stratégique**, traduit par **un plan d'actions périodiquement évalué et renforcé**. Son succès repose sur la mobilisation des acteurs, du diagnostic à l'élaboration du plan d'actions et à la mise en œuvre d'initiatives très concrètes. Ce processus engage donc les acteurs d'un territoire à se projeter dans l'avenir (pourquoi pas à l'échelle d'une génération ?), à identifier les défis et à définir les grandes orientations de progrès.



Figure 2 : Schéma des étapes d'élaboration d'un Agenda 21 local.

A travers la méthode Agenda 21, le développement durable sonne le glas d'une culture technocratique et d'un pouvoir hiérarchisé et repose sur un partage des savoirs, des pouvoirs et des responsabilités. Il introduit un renouveau des modes de décision d'action et d'évaluation publiques, un changement de posture du monde politique vis-à-vis de la population et des acteurs socio-économiques, forces vives du territoire. Il favorise l'avènement d'une nouvelle culture territoriale et citoyenne et renouvelle les modes de construction de la décision.

## **8- Notion de la durabilité :**

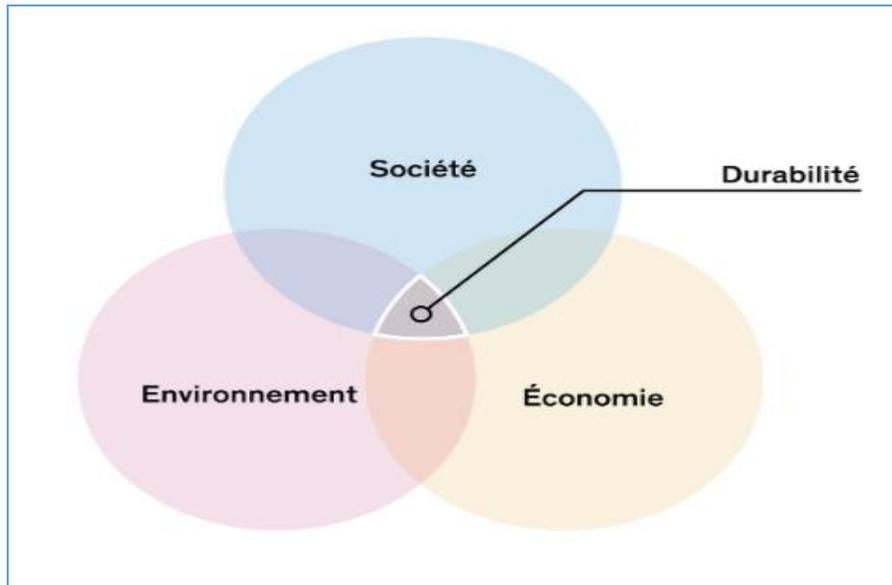
Le concept de durabilité a été défini en 1987 dans le rapport Brundtland comme étant : *La satisfaction des besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins.*

La durabilité est un concept qui s'étend bien au-delà de la simple protection du climat. Elle implique d'utiliser les ressources limitées de la Terre de manière responsable, tout en construisant une société viable et en favorisant la justice sociale.

Autrement, La durabilité, c'est l'utilisation respectueuse des ressources telles que les habitats, les matières premières, l'énergie ou le travail humain. L'humanité doit utiliser ces ressources de manière à les préserver au fil du temps et à éviter qu'elles ne s'épuisent. La prise en compte des générations futures est l'un des principes fondamentaux de la durabilité. En français, on parle souvent de «responsabilité intergénérationnelle». Par conséquent, la durabilité va toujours de pair avec la protection du climat. L'enjeu est de tenir compte des aspects liés à l'environnement, à l'économie et à la société de façon active et d'instaurer un équilibre entre ces différents éléments.

### **8-1. Les trois piliers de la durabilité**

Atteindre la durabilité au sein d'une société nécessite d'intervenir sur trois niveaux : écologique, économique et social. Telle est la principale affirmation du concept tridimensionnel de durabilité. Présenté pour la première fois en 1987 dans le rapport Brundtland, celui-ci s'appuie sur trois piliers : l'environnement, la société et l'économie. Ce concept met en évidence le lien étroit entre les processus économiques, sociaux et environnementaux. Le message central est que la durabilité ne peut pas se limiter à la seule dimension écologique, car les processus économiques, sociaux et écologiques sont toujours interconnectés.



Un exemple qui illustre bien cette idée est celui de la crise climatique. Celle-ci présente une composante écologique évidente : les températures augmentent, les glaciers fondent et le niveau de la mer monte. Cependant, elle engendre également de graves répercussions pour l'économie et la société. C'est par exemple le cas lorsque des événements climatiques extrêmes entraînent des pertes de récoltes ou des sécheresses et provoquent des famines dans les pays en développement.

C'est pourquoi les actions des acteurs publics et privés doivent toujours être interconnectées. Il est impératif de tenir compte des interactions entre les trois dimensions – environnement, économie et société. Par exemple, les entreprises ne devraient pas réaliser des bénéfices économiques au détriment d'une main-d'œuvre sous-payée. De telles pratiques commerciales conduisent à la pauvreté et à l'injustice sociale et sont contraires aux principes de durabilité, car elles négligent la dimension sociale.

## 9- Education et développement durable :

L'éducation au développement durable (EDD) conçoit l'éducation comme la clé pour faire progresser la mise en œuvre de tous les objectifs de développement durable. Elle permet d'apprendre aux personnes à prendre des décisions éclairées et à passer à l'action, aussi bien individuellement que collectivement, pour transformer la société et protéger la planète. Elle

transmet aux apprenants de tous âges les connaissances, les compétences, les valeurs et les capacités nécessaires pour relever des défis tels que le changement climatique, la perte de biodiversité, la surexploitation des ressources et les inégalités qui nuisent au bien-être des personnes et de la planète.

L'EDD promeut une éducation :

1. **Cognitive**, qui améliore la manière dont nous réfléchissons et dont nous comprenons l'information
2. **Socio émotionnelle**, qui renforce nos compétences sociales, notre empathie et notre intelligence émotionnelle
3. **Comportementale**, qui encourage à se comporter et à agir de manière positive

L'EDD est une stratégie puissante de transformation de l'éducation qui touche ce que nous apprenons, comment nous l'apprenons et l'environnement dans lequel nous apprenons. C'est un processus d'apprentissage tout au long de la vie qui fait partie intégrante d'une éducation de qualité.

## **10- Responsabilité sociale :**

La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) est définie par la commission européenne comme « l'intégration volontaire, par les entreprises, de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes ». L'entreprise qui déploie une démarche de RSE va donc chercher à développer des pratiques plus éthiques et plus durables dans son mode de fonctionnement de façon à contribuer aux enjeux de développement durable.

### **10-1. Les implications de la RSE sociale**

La RSE sociale comporte des implications importantes pour les entreprises. Cela va bien au-delà de la simple conformité aux lois du travail et des droits de l'homme. Les entreprises doivent intégrer ces préoccupations sociales dans leur culture d'entreprise, leur gouvernance, leurs pratiques opérationnelles et leurs relations avec les parties prenantes. Voici quelques-unes des principales implications :

### **10.1.1. Gestion des ressources humaines**

La RSE sociale implique la mise en place de politiques et de pratiques de gestion des ressources humaines équitables, éthiques et responsables. Cela comprend la rémunération équitable, le développement professionnel, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, et la promotion de l'égalité des chances.

### **10.1.2. Diversité et inclusion**

Les entreprises doivent promouvoir la diversité et l'inclusion au sein de leurs effectifs. Cela signifie créer des environnements de travail où les individus de tous horizons se sentent valorisés et inclus, indépendamment de leur sexe, de leur origine ethnique, de leur orientation sexuelle ou d'autres caractéristiques.

### **10.1.3. Santé et sécurité au travail**

La sécurité et le bien-être des employés sont essentiels en RSE sociale. Les entreprises doivent mettre en place des programmes de sécurité au travail, des formations appropriées et des mécanismes de signalement des incidents pour protéger la santé et la sécurité de leurs employés.

### **10.1.4. Responsabilité envers la communauté**

Les entreprises doivent contribuer positivement aux communautés locales dans lesquelles elles opèrent. Cela peut inclure des initiatives de responsabilité sociale telles que le soutien aux écoles, les dons caritatifs, les projets de développement communautaire et la création d'emplois locaux.

### **10.1.5. Droits de l'homme**

Les entreprises ont la responsabilité de respecter les droits de l'homme dans l'ensemble de leurs opérations. Cela implique de s'assurer que les droits fondamentaux de tous les individus sont respectés, y compris le droit à la vie, à la liberté, à la sécurité, à la non-discrimination et à la liberté d'expression.